

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS, Jean-François PINEAU, Sandrine SERRET, Jean-Michel GAGNEVIN, Christian DURAND, Vincent JURQUET, Claude HAUDIQUET.

Absent excusé : Gilles SIPEYRE

Absents : Damien RIGON, Raymond FARKAS, Caroline CABRIÉ, Pierre BOISSIER.

La séance est ouverte à 20 heures 45 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Monsieur Jean-François PINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Convention gabarit

Monsieur Gilles LEYRIS rappelle la délibération en date du 27 janvier 2000 et souligne qu'il y a lieu de mettre en place une convention qui précisera les conditions d'utilisation du gabarit.

Après lecture du règlement et débat, Madame le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention, huit voix pour,

- approuve la convention d'utilisation du gabarit municipal
- autorise Madame le Maire à signer et transmettre la convention de mise à disposition du gabarit aux utilisateurs.

Action sociale : attribution de chèques cadeaux

Dans le cadre de l'action sociale, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à plusieurs bénéficiaires des chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, zéro abstention et huit voix pour,

- approuve l'attribution de chèques cadeaux pour un montant global de 1000 euros,
- autorise Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Taxe aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-14 ;

Vu la délibération du 28 novembre 2016 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par aucune voix contre, aucune abstention et huit voix pour,

- décide d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal à compter de l'année 2019
- note que sans nouvelle délibération, la présente délibération est tacitement reconductible.

- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat chargés de l'urbanisme dans le département.

Don aux communes sinistrées de l'Aude

Suite aux intempéries survenues dans le département de l'Aude le 15 octobre dernier qui ont occasionné des dégâts dans plus de 70 communes, le conseil municipal souhaite exprimer la solidarité de la commune en faveur des communes sinistrées. Madame le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle qui sera affectée à la reconstruction des équipements publics.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par aucune voix contre, aucune abstention et huit voix pour,

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros au Département de l'Aude.

- note que le versement se fera au Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 »

Questions et informations diverses

- Plan communal de sauvegarde

Monsieur Jean-François PINEAU informe le conseil municipal que suite à un rappel des services de l'État qu'il est urgent de finaliser la rédaction du plan communal de sauvegarde et du DCRIM. Une réunion publique sera organisée avant fin juin.

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, une réflexion est portée sur la mise en place d'un moyen d'alerte à la population.

- Amende de police

Madame le Maire informe que dans le cadre des amendes de police le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2019. Elle rappelle au conseil municipal qu'il a été signalé à plusieurs reprises la dangerosité du carrefour Font du Loup-Rue des Trois fonts ; elle propose à la commission voirie d'étudier ce dossier.

- Organisation des festivités de fin d'année

Noël des enfants – samedi 15 décembre à 15 heures au foyer communal.

Cérémonie des vœux – dimanche 06 janvier 2019 à 18 heures

Accueil des nouveaux arrivants – dimanche 06 janvier 2019 à 17 heures

Repas des aînés – dimanche 27 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, huit voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 23 heures.